

Valeco Projet éolien n°2 Longecourt

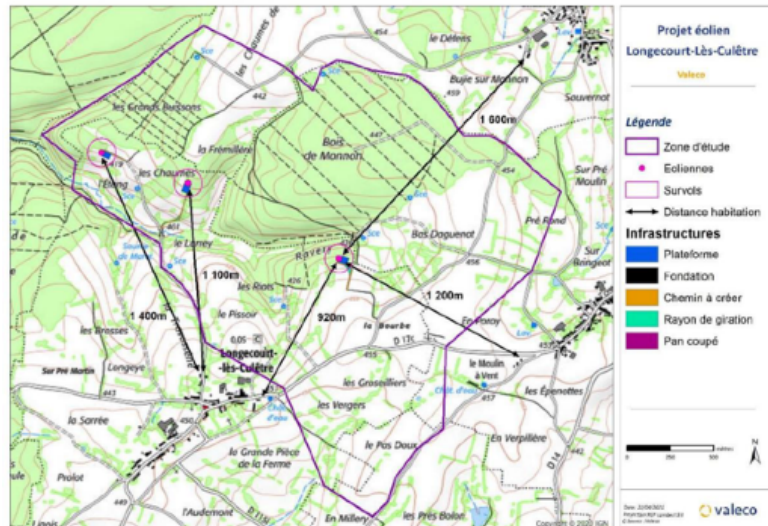
Le Maire autorisé à engager la commune pour 40 ans au minimum

31/05/2022 : Longecourt engagé, bon gré mal gré, pour 40 ans

Cinq jours : c'est tout le délai de réflexion laissé par le Maire de Longecourt à ses élus pour engager un **2eme projet éolien, suite au rejet préfectoral du projet Ravery**, avant même enquête publique . Vote à bulletins secrets d'une délégation au Maire de signatures d'un bail emphytéotique de 40 ans et d'une promesse de servitudes pour l'accès au chantier. Entre les POUR et les CONTRE, **un seul bulletin d'écart. Et un saut dans l'inconnu !**

Valeco prévient !

Valeco peut installer les nouvelles éoliennes sur des parcelles privées «sans notre accord», rappelle un élu ! Mais là, il s'agit de parcelles communales, de voies et chemins communaux ! Le promoteur ne s'engage ni sur les communes retenues, ni sur la hauteur des machines, leur nombre ou leur localisation. Passé dans le giron de l'énergéticien allemand ENBW, l'entreprise Valeco devra prendre sa part du coût de raccordement au réseau électrique. Ces trois éoliennes n'ont pas vocation à rester isolées ! Et ça, personne n'en parle !



Avril 2021 puis mai 2022 : la zone d'implantation est calquée sur celle du projet Ravery, et englobe Longecourt, Cussy, Chazilly et Culètre. Peu explicite sur cette carte, sur laquelle ne figurent ni le noms des communes et ni les limites intercommunales.

Flou sur la zone d'implantation !

Dans un article du Bien Public du 24 février 2021, Valeco laisse entrevoir un deuxième projet, tout en assurant vouloir agir en concertation avec les communes, notamment Cussy et Chazilly. Consultées début 2021, celles-ci diront NON au projet bis. Alors comment justifier une telle zone d'implantation ? Partie des territoires de Cussy, Chazilly et Culètre se retrouve englobé dans une zone d'implantation potentielle ou ZIP, qui dit bien son nom ! Nulle éolienne prévue aujourd'hui sur les communes riveraines de Longecourt. Mais demain ? Juste avant le vote du 31 mai 2022, Chazilly et Cussy ont rappelé leur opposition ferme, tant auprès du Maire de Longecourt que de Valeco. Toutes les communes riveraines, à l'exception de Longecourt, ont consulté leurs élus et dit NON.

"Les éoliennes, ça gêne pas ! »

Un avis qui n'engage que son auteur ! Longecourt passerait de **une éolienne de 205 m de haut** (contre 160 à 180 m au départ), **à trois éoliennes - ou davantage- d'une hauteur de 200 ou 240 m, ou davantage, d'ici la fin des l'instruction du dossier. Des machines placées en lisière de bois mais qui peuvent se rapprocher des habitations, dans la limite de 500 m.** Des machines d'une puissance unitaire de 5,4 MW, ou davantage, si l'évolution technologique le permet.

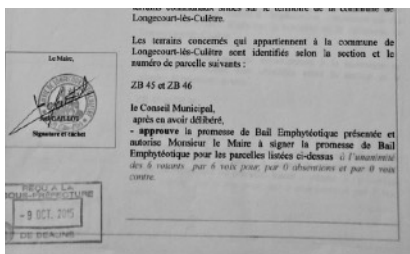
« Une délibération avait été prise en faveur du projet Ravery par l'ancien conseil municipal, elle n'a jamais été remise en question » précise Gérard Brouillon
Voir ci contre l'article du Bien public du 24/02/2021

Extrait de la Délibération "accord pour études préalables" de septembre 2015

Monsieur Joël GAILLOT, Monsieur Bruno LEFORT, Monsieur Vincent CAREMENTRANT, Monsieur Denis LECHENAULT, Monsieur Christophe ROZE, étant concernés par le projet à titre privé, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Monsieur Gabriel POMMER, constate qu'il reste seul et que le quorum n'est pas atteint, le Conseil ne peut délibérer valablement. Les membres du Conseil regagnent leur place.

Extrait de la Délibération « promesse de bail de octobre 2015



Prochainement, un site Web APEPT2A et Trop d'éoliennes en Auxois.

Deux associations locales voisines, créées à Longecourt les Culettes et Painblanc, s'apprennent à lancer un site Web commun. Un site couvrant l'actualité éolienne sur Longecourt les Culettes, Auxant, Meilly, Clomot et tout autour de Chateaufort; bref dans toutes les communes confrontées à ces projets démesurés, installés à proximité de nos villages de l'Auxois. Les collectifs ou

Intéressé par ces newsletters ? Un mail à l'association pour dire « stop ou encore »? Ce serait top

Adhérez à « Trop d'éoliennes en Auxois » ou à APEPT2A ou aux deux !

LES RÉACTIONS

« Nous sommes toujours partants »
Gérard Brouillon, nouveau maire de Longecourt-lès-Culètre
« La responsable du projet nous a téléphoné pour nous informer du refus de la Préfecture. Nous sommes toujours partants pour le projet éolien. Une délibération avait été prise en faveur du projet par l'ancien conseil municipal, elle n'a jamais été remise en question. Nous avons un budget de fonctionnement de 50 000 €, et même si nos finances sont saines, ces éoliennes constitueraient un apport non négligeable pour la commune. Elle nous permettrait de lancer des projets. »
« Plus de 70 % des habitants défavorables »
Roseline De Almeida Araujo, nouveau maire de Cussy-le-Châtel



Gérard Brouillon, élu maire il y a plusieurs mois, habite la commune depuis sept ans. Photo archives LBP/Manuel DESBOIS

dans le bulletin municipal afin de savoir de ce que pensait la population vis-à-vis des projets éoliens dans le village. Cela ne portait pas uniquement sur le projet de Ravery, car on a reçu des demandes d'implantation d'éoliennes de la part de trois ou quatre entreprises. Résultat ? Plus de 70 % des sondés sont défavorables à l'implantation future d'éoliennes dans notre village de 110 habitants. Le nouveau conseil municipal était

very, et nous sommes satisfaits de la décision du Préfet. Ce n'était pas la zone appropriée pour installer des éoliennes. »
« Pas de projet éolien durant notre mandature »
Isabelle Cognard, nouveau maire de Chazilly
« Nous ne sommes pas contre les éoliennes mais il faut des projets intelligents. Défricher des bois pour implanter des éoliennes, on ne voyait pas, malheureusement, où était l'intelligence dans ce projet. La Préfecture a écouté l'Office national des forêts (ONF) qui avait rendu un avis défavorable. Si tout était ficelé avec l'ancien conseil municipal, nous avons effectué un nouveau vote fin 2020 car d'autres promoteurs éoliens nous ont sollicités. À l'unanimité, les élus ont voté contre. Il n'y aura pas de projet éolien à Chazilly pendant notre

Cf article du Bien Public du 24/02/2021 Rejet du projet de parc éolien Ravery

2022 Valeco met la barre très haut, à Longecourt !

Cette fois, ce serait trois éoliennes dans les bois ou en lisière;

Pour l'instruction à venir, la Mission régionale de l'Autorité environnementale pourrait allonger la liste de ses demandes à Valeco.

Dès octobre 2020, la MRAE demandait au promoteur de compléter ses études pour une meilleure prise en compte de l'environnement. :

- d'approfondir l'analyse de l'activité des chiroptères en hauteur au niveau de la zone forestière et en fonction de l'éloignement aux lisières;
- quantifier la perte de domaine vital du Milan royal;
- préciser le calcul des zones humides impactées ainsi que la localisation, les dimensions des haies détruites et les mesures de replantation prévues ;
- préciser le risque de saturation visuelle au niveau des principaux enjeux paysagers concernés, notamment Chateaufort-en-Auxois,
- et justifier l'absence d'effet de surplomb sur les villages proches ;
- étudier l'impact nocturne du projet sur le paysage et sur le cadre de vie ;
• mettre à jour les études de visibilité, des ombres portées et acoustiques avec des hypothèses plus représentatives du projet, notamment concernant la hauteur maximale en bout de pale de 205 m et d'effectuer une vérification renforcée après mise en service;

Pour son projet bis, Valeco prévoit des études fouillées ! Face aux 1300 pages du dossier Ravery, la MRAE insiste sur une approche synthétique !